

Compte rendu des débats de la REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2 mai 2011 - Wentzwiller

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

Membres présents:

- ROTH Fernand, Attenschwiller
- RUNSER Monique, Folgensbourg
- PAPA Antoine, Folgensbourg
- PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- OSER Patrick, Leymen
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- MERTZ Véronique, Knoeringue
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- CHENUT Emmanuel, Ranspach le Haut
- LAMBERT Christian, Ranspach-le-Haut
- LATSCHA Martine, Michelbach le Haut
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
- WEIDER Fabien, Michelbach le Bas
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- OTT Danièle, Leymen

Assistent : Monsieur Billig Jean-Paul pour la Commune de Folgensbourg, Niglis Christiane pour la Commune de Wentzwiller, Frédérique Miesch, Catherine Chéa-Royer - Agents de développement

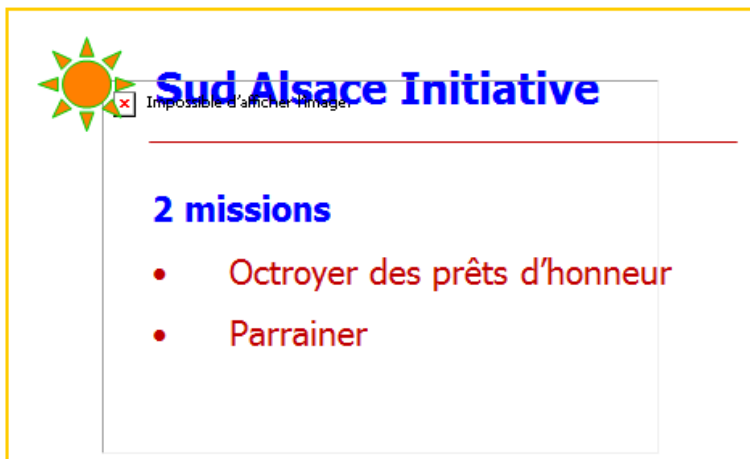
Secrétaire de séance : Ott Danièle


Monsieur le Président et le Maire saluent l'assemblée et la Presse présentes à cette réunion du conseil communautaire. Le Président demande au conseil l'autorisation de procéder à des modifications mineures de l'ordre du jour. Le conseil accepte.

Il précise également que Mme Kempf et Bubendorff s'excusent de leur absence ce soir.

La première partie de la réunion est consacrée à l'intervention de Mme Bisch qui est venue présenter le dispositif Sud Alsace Initiative qui est une plate forme d'initiative locale (PFIL) que la Porte du Sundgau soutient activement depuis sa création. Il existe 7 PFIL sur la région Alsace.

Les principales diapositives du Powerpoint sont insérées dans le présent compte rendu.



 **Sud Alsace Initiative**

2 missions

- Octroyer des prêts d'honneur
- Parrainer



Impossible d'afficher l'image.

Prêt d'honneur

Avance remboursable à 0 %
de 5 000 à 15 200 €
Sans caution personnelle, ni garantie
durée de remboursement : 3 à 5 ans



Impossible d'afficher l'image.

Bénéficiaires

Créateurs ou repreneurs d'entreprise
secteurs d'activité : commerce, artisanat,
industrie, service, agriculture, BTP, profession
libérale
secteur géographique : Sud Alsace



Impossible d'afficher l'image.

Conditions

à valider avec Sud Alsace Initiative

Apport en fonds propres minimum de 1 500 €
Adossé à un prêt bancaire d'un montant au moins
égal au prêt d'honneur
Accepter le parrainage
Ne pas être interdit bancaire
Présenter le projet devant un Comité d'Agrément
Ne pas gérer ou être gérant majoritaire d'une autre
entreprise





Le parrainage

✓ Une aide concrète qui évite l'isolement... sans rien enlever à l'indépendance du chef d'entreprise

✓ Une rencontre mensuelle, une photographie trimestrielle de l'état de santé de l'entreprise

Le parrain est lui-même chef d'entreprise ou cadre de direction, volontaire et bénévole

✓ Un Club des parrains sous forme de petit-déjeuners conférence auxquels sont invités parrains et filleuls.



Organes de décision pour l'octroi des prêts selon les bassins économiques

4 comités d'agrément sur le Sud Alsace :

Porte du Sundgau, Trois Frontières, Pays de Sierentz
Pays de la Région Mulhousienne
Pays du Sundgau
Pays Thur Doller



Composition du Comité d'Agrément Porte du Sundgau, Trois Frontières, Pays de Sierentz

4 collègues

- Chef d'entreprise
- Banques
- Expert comptables
- Chambres consulaires

Présentation du dossier par le porteur de projet, analyse selon grille





Des résultats

Impossible d'afficher l'image.

Quelques chiffres au 31.12.2010

378 prêts d'honneur octroyés

350 entreprises accompagnées

Taux de pérennité : 93,29 %

Taux de parrainage : 100 %

Certificat de qualification (norme AFNOR)



Dossiers accompagnés sur la Communauté de Communes

Impossible d'afficher l'image.



Mme Carrier – Expoz à Hagenthal le Haut (2003)
entreprise de communication
(publicité dans les toilettes)
activité cessée



Dossiers accompagnés sur la Communauté de Communes

Impossible d'afficher l'image.



M. Etienne Lincks – Ramonage des 3 Lys à
Folgensbourg en 2004
9 emplois (8 à la reprise)



✘ Impossible d'afficher l'image.

 Dossiers accompagnés sur la
Communauté de Communes

POORTE DU
SUNDGAU
Communauté de Communes

✘ Impossible d'afficher l'image.

Mme Kassel – Restaurant La Couronne à
Attenschwiller (2003)
5 emplois





 Dossiers accompagnés sur la
Communauté de Communes

POORTE DU
SUNDGAU
Communauté de Communes

✘ Impossible d'afficher l'image.

Mme Audrey Mislin – Restaurant Sud Alsace en
2011
À Ranspach le Bas
8 emplois maintenus





POORTE DU
SUNDGAU
Communauté de Communes

Notre histoire commune

✘ Impossible d'afficher l'image.


La CC de la Porte du Sundgau nous a rejoint
dès notre création en 2000 :

à ce jour abondement de 12 209 € comme suit :

- 8 309 € au fond de prêt et
- 3 900 € abondés au fond de fonctionnement

4 prêts d'honneur ont été octroyés sur votre
territoire (2003, 2004, 2008, 2011)
représentant 45 400 €

22 emplois ont été créés ou maintenus.
Ces emplois existent à ce jour





**Faites nous connaître auprès
de vos porteurs de projets**

Nous contacter

www.alsace-initiative.com

Tél. 03 89 66 78 26



Mme Bisch précise qu'il s'agit d'une structure qui a vocation à aider la création d'entreprise, il n'y a pas, par conséquent, de soutien pour le développement ou l'extension d'activités déjà implantées.
Monsieur le Président la remercie pour son intervention et propose de passer à l'ordre du jour.

2011.41 Projet de balisage de sentiers de randonnée pédestre

OUI le projet de balisage de sentiers de randonnée pédestre sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau présenté par Mme Catherine CHEA, agent de développement en charge du dossier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE le projet

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

1/ Dépenses prévisionnelles :	80 000€	
2/ Recettes prévisionnelles :		
- Europe (GAL du Sundgau) :	31 550€	(39.44%)
- Etat (DDR) :	13 000€	(16.25%)
- Etat (réserve parlementaire) :	10 000€	(12.5%)
- Région :	0€	(0%)
- Conseil Général (Contrat territoire de Vie) :	9 450€	(11.81%)
- Reste à charge de la Communauté de Communes :	<u>16 000€</u>	<u>(20%)</u>
	80 000€	

DEMANDE au Président de déposer les dossiers de demande de subvention aux différents co-financeurs annoncés dans le plan de financement prévisionnel

CHARGE le Président de régler toutes modalités nécessaires

Mme Chéa Royer précise qu'il s'agit bien de voter aujourd'hui l'enveloppe financière du projet. Les tracés sont encore en cours d'élaboration, sachant que la concertation domine dans leur élaboration.

Monsieur Dreyer s'étonne du tracé qui est proposé sur sa commune. Il ne le validera pas en l'état. Mme Ott regrette que les délégués de la commune d'Hagenthal le haut n'aient pas assisté aux diverses réunions du comité de pilotage car cela aurait été l'occasion de nous faire part de cette observation sur les tracés.

Monsieur Oser rapporte que lors de l'assemblée générale des chasseurs, ces sentiers ont été évoqués et que Monsieur Delmond, conseiller général, aurait promis lors de cette réunion que le nombre de sentiers balisés serait limité. Mme Troendle évoque sa discussion avec Monsieur Frisch - ancien président de la fédération départementale des chasseurs qui est, pour sa part, favorable à la réalisation de ces sentiers car l'espace naturel appartient à tout le monde mais il insiste sur la collaboration et l'association des chasseurs au projet afin que les sentiers soient tracés au mieux. Il est faux de dire que tous les chasseurs sont contre ce projet. D'après Monsieur Schmitt, le balisage de ces sentiers évitera justement que les promeneurs divaguent un peu partout. Par ailleurs, il rappelle que les sentiers emprunteront les chemins ruraux existants. Monsieur Pfendler Pierre demande que les panneaux d'informations rappellent les règles de bonne conduite aux promeneurs. Monsieur Oser s'inquiète également de l'entretien de ces sentiers : Mme Ott lui répond que des contacts sont en cours avec le Club Vosgien pour évoquer cette question.

2011.42 Avenant N°2 au marché TP Wiedmer- Site de déchets verts

Vu le marché de rénovation/création de plates-formes de dépôt de déchets verts (lot 1 : travaux de génie civil)

Vu la décision d'augmenter la surface de certaines plateformes de dépôt de déchets verts (tranche conditionnelle) afin de permettre une utilisation dans les meilleures conditions possibles des sites ce qui induit une augmentation des quantités initiales au marché de création de la plate-forme de dépôt de déchets verts à Leymen

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 au marché de rénovation/création de plates-formes de dépôt de déchets verts pour le lot 1 (travaux de génie civil) avec l'entreprise TP WIEDMER SARL, domiciliée au 6 rue de Wentzwiller à FOLGENSBOURG (68220) pour un montant de 1 377.40€ HT, faisant passer le montant de la tranche conditionnelle de 24 667.60€ H.T à 26 045€ H.T (augmentation de 5.58%).

CHARGE Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

Monsieur Ackermann souligne qu'il est serait bon de faire une sensibilisation des habitants à l'utilisation du bois car il a constaté que certains habitants déposent sur les sites de déchets verts du bois qui pourrait être utilisé comme bois de chauffage. Cette mesure engendrerait une baisse du tonnage collecté dans les sites de déchets verts alors qu'on sait que ce poste de dépense est en constante augmentation.

Mme Troendle rappelle que des réflexions sont en cours sur l'acquisition d'un broyeur avec une réutilisation des broyats par les communes pour les espaces verts.

2011.43 Réductions - Budget annexe OM

OUI les explications de Mme CHEA Catherine, quant aux réductions à accorder

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'accorder les réductions Ordures ménagères suivantes :

LEYMEN

<u>NOM</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>CODE POSTAL</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>N° titre</u>	<u>REDUCTION</u>	<u>CAUSE</u>
DAHLER Daniela	1 rue de Hagenthal	68220	LEYMEN	Titre 121/2010	95.20 €	Départ fin 2009
DAHLER Daniela	1 rue de Hagenthal	68220	LEYMEN	Titre 14/2010	95.20 €	Départ fin 2009 N'utilise pas le service maison secondaire
NIEDERMANN Erika	25 Steinering	4551	BASEL	121/10	138.00 €	
					328.40 €	

Ranspach le Haut

<u>NOM</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>CODE POSTAL</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>N° titre</u>	<u>REDUCTION</u>	<u>CAUSE</u>
SCHURAG/RUTH Friedrich	1 Grand'Rue	68220	RANSPACH LE HAUT	Titre 121/2010	95.20 €	Facture en doublon
SCHURAG/RUTH Friedrich	1 Grand'Rue	68220	RANSPACH LE HAUT	Titre 14/2010	95.20 €	Facture en doublon
					190.40 €	

CHARGE le Président de régler toutes modalités nécessaires

2011.44 Admission en non valeur - Budget annexe OM

VU la demande de Madame le Percepteur d'accepter en non valeur certaines sommes sur le budget annexe ordures ménagères

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'accepter l'admission en non valeur des sommes suivantes :

Exercice 2005

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUC	CAUSE
SPUNOWSKI Sabrina	62 rue de hégenheim	68220	HAGENTHAL LE BAS	titre 66/2005	63.36 €	Personne disparue

Exercice 2006

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUC	CAUSE
MIESCH Barbara	14 rue de Leymen	68220	LIEBENSWILLER	40/2006	137.52 €	Poursuites infructueuses-Résident en suisse
MIESCH Barbara	14 rue de Leymen	68220	LIEBENSWILLER	69/2006	76.02 €	Poursuites infructueuses-Résident en suisse
SPUNOWSKI Sabrina	62 rue de hégenheim	68220	HAGENTHAL LE BAS	40/2006	42.24 €	Personne disparue
					255.78 €	

Exercice 2007

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUC	CAUSE
MIESCH Barbara	14 rue de Leymen	68220	LIEBENSWILLER	titre 66/2007	137.52 €	Poursuites infructueuses-Résident en suisse

Exercice 2008

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUC	CAUSE
MIESCH Barbara	14 rue de Leymen	68220	LIEBENSWILLER	titre 69	284.76 €	Poursuites infructueuses-Résident en suisse
CLAMOT Francis	61c Grand'Rue	68220	RANSPACH LE HAUT	titre 93	150.00 €	Personne disparue
					434.76 €	

Exercice 2009

NOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	N° titre	REDUC	CAUSE
CLAMOT Francis	61c Grand'Rue	68220	RANSPACH LE HAUT	titre 52	156.00 €	Personne disparue

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

2011.45 Vote du compte de gestion 2010 - Budget Ordures Ménagères

Vu les résultats figurant au compte de gestion, service ordures ménagères de l'exercice 2010

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de 2010
Investissement	4 768.12 €	-733.78 €-	4 034.34 €
Fonctionnement	94 676.68 €	38 411.10 €	133 087.78 €
Total	99 444.80 €	37 677.32 €	137 122.12 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2010, service ordures ménagères dressé par Madame le Trésorier Principal, Anne-Marie KLEIN .

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

2011.46 Vote du compte de gestion 2010 - Budget Ordures Ménagères

Vu les explications données par Mme ROYER-CHEA Catherine relatives aux principales dépenses et recettes réalisées en section d'investissement et de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 033 671.78 €	1 072 082.88 €
	Section d'investissement	172 333.58 €	171 599.80 €
Reports de l'exercice 2009	Section de fonctionnement		94 676.68 €
	Section d'investissement		4 768.12 €
TOTAL (Réalizations + reports)		1 206 005.36 €	1 343 127.48 €
Restes à réaliser en 2010	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	18 897 €	64 388 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2010	18 897 €	64 388 €
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	1 033 671.78 €	1 166 759.56 €
	Section d'investissement	191 230.58 €	240 755.92 €
	Total cumulé	1 224 902.36 €	1 407 515.48 €

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle et laissé la présidence à Madame TROENDLE Catherine, Vice-Présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le compte de administratif de l'exercice 2010, budget ordures ménagères, tel que présenté ci-dessus

APPROUVE les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus

CONSTATE que les résultats de clôture du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010, service ordures ménagères, sont concordants

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

2011.47 - Affectations des résultats - Budget OM 2010

VU l'approbation du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères,

VU l'excédent de fonctionnement du budget annexe Ordures ménagères de l'exercice 2010, à savoir 133 087.78 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2010, au budget annexe Ordures Ménagères 2010, comme suit :

- 133 087.78 € à la section de fonctionnement, article R002.
- 4 768.12 € à la section d'investissement, article R001.

2011.48 Vote du compte de gestion 2010 - Budget annexe Zone d'activités - Les Forêts à Attenschwiller

Vu les résultats figurant au compte de gestion du budget annexe zone d'activités année 2010

	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de 2010
Investissement	0 €	64 768.21 €	64 768.21 €
Fonctionnement	46 243.75 €	76 893.68 €	123 137.43 €
Total	46 243.75 €	141 661.89 €	187 905.64 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2010 du budget annexe Zone d'activités dressé par Madame le Trésorier Principal, Anne-Marie KLEIN .

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

Monsieur Billig souhaite savoir comment sera utilisé l'excédent provenant de la zone. Il lui est répondu que les sommes serviront tout d'abord à rembourser le crédit relais qui a été conclu pour financer les travaux. Une somme de 800 000 € a été débloquée auprès des organismes bancaires et doit être remboursée, sans compter les avances du budget principal au budget annexe (180 000 € environ) qu'il convient également de rembourser. Pour l'heure, on ne peut pas savoir si, à l'issue de l'opération, il y aura un excédent réel (bénéfice).

2011.49 Vote du compte administratif 2010 - Budget annexe Zone d'activités - Les Forêts à Attenschwiller

Vu les explications données par Melle Miesch Frédérique relatives aux principales dépenses et recettes réalisées en section d'investissement et de fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	736 435.11 €	813 328.79 €
	Section d'investissement	735 231.79 €	800 000 €

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle et laissé la présidence à Mme Catherine TROENDLE, Vice-Présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe zone d'activité de l'exercice 2010 tel que présenté ci-dessus

CONSTATE que les résultats de clôture du compte de gestion 2010 et du compte administratif 2010 budget annexe ZA sont concordants

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011.50 Affectations du résultat - Budget annexe ZA 2010

VU l'approbation du compte administratif du budget annexe Zone d'activité 2010 et les résultats constatés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2010 du budget annexe Zone d'activités, comme suit :

- 123 137.43 € à la section de fonctionnement, article R002.
- 64 768.21 € à la section d'investissement, article R001.

2011.51 Taxe locale d'équipement sur les zones d'activités d'intérêt communautaire - convention de reversement pour la ZAE Les Forêts à Attenschwiller

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau dans le cadre de ses activités participent à l'aménagement et à l'équipement de son territoire.

Plus particulièrement, sur les zones d'activité d'intérêt communautaire, la Porte du Sundgau engage massivement ses moyens financiers, techniques et réglementaires pour générer l'implantation et le développement d'activités économiques sources de nouvelles recettes fiscales (taxe foncière, taxe foncière

non bâti, taxe d'habitation si logement de service) et de TLE - taxe locale d'équipement. **Dans les zones d'activités d'intérêt communautaire, le produit de la TLE est donc perçu par la ou les communes d'implantation alors que la Porte du Sundgau a financé l'intégralité des voies et réseaux.**

Il est donc proposé d'introduire un mécanisme de reversement du produit de la TLE afférent aux zones d'activité d'intérêt communautaire vers le budget de la Porte du Sundgau. La Porte du Sundgau disposera ainsi de moyens financiers supplémentaires pour continuer son développement de services et l'équipement de son territoire.

Ce mécanisme de reversement de la TLE sera une des conditions préalables aux travaux d'aménagement d'une zone d'activité d'intérêt communautaire. Sans l'accord de la commune d'implantation sur le reversement de la TLE, aucun travaux ne sera engagé par la Porte du Sundgau.

Aujourd'hui il convient de régulariser la situation pour la Zone d'activités d'intérêt communautaire « Les Forêts » sise à Attenschwiller. La commune a d'ores et déjà accepté le principe de reverser le produit de la TLE afférent à la zone au profit de la Porte du Sundgau lors d'une délibération du 11 avril 2011.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE

VU le CGCT et notamment son article L2121-29,

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2006 approuvant les statuts modifiés de la Porte du Sundgau

VU La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, permettant les reversements conventionnels entre communes et communautés,

CONSIDÉRANT qu'entre dans les compétences de la Porte du Sundgau l'ensemble des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou tertiaires, existantes ou à créer inscrites dans le SCOT et qu'à ce titre la Porte du Sundgau y construit des équipements publics d'infrastructures ;

DECIDE du principe de reversement au budget communautaire du produit de la TLE perçue par les communes au titre des opérations de construction, reconstruction et agrandissement des bâtiments réalisés sur les zones d'activité d'intérêt communautaire à partir du 1^{er} mai 2011.

PRECISE que le principe de reversement du produit de la TLE de la commune d'implantation de la zone d'intérêt communautaire devra être acté par la commune avant que la Porte du Sundgau engage des travaux d'aménagement

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de reversement du produit de la TLE de la zone d'activités « Les Forêts » avec la commune d'Attenschwiller.

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

Monsieur Pfindler demande s'il ne faudrait pas que tous les conseils municipaux se prononcent d'ores et déjà sur la rétrocession de la TLE en cas de ZAE intercommunale sur leur territoire. Monsieur le Président indique qu'à l'avenir, avant de commencer quelque démarche pour la création d'une ZAE, la comcom demandera que le conseil municipal concerné par le projet acte le reversement de la TLE à la comcom.

Monsieur Billig souhaite savoir qui encaissera la taxe foncière, Mme Troendle lui répond que pour l'heure c'est la commune qui continue de percevoir cette taxe.

2011.52 Programme de développement local 2011

Melle Miesch expose que le dispositif convention de développement local avec le Conseil Général permet sur la base de notre charte intercommunale de développement de bénéficier annuellement d'un soutien financier pour des actions novatrices et de développement harmonieux et concerté de notre territoire.

Des fiches actions ont donc été élaborées et soumises aux services du conseil général. Si les fiches actions sont retenues par la commission permanente du Conseil Général, ces actions pourront bénéficier d'un soutien allant jusqu'à 40 %.

Les fiches actions déposées pour l'année 2011 concernent :

- L'acquisition d'un deuxième mini bus pour le service enfance jeunesse
- La réalisation d'une étude sur l'offre de soins sur le territoire et les pistes pour assurer sa pérennité et/ou son développement : maison de santé pluridisciplinaire ?
- L'introduction des langues étrangères dès le plus jeune âge - 1^{ère} initiative au multi accueil Tom Pouce
- L'équipement du Landskron pour permettre la tenue de manifestations par tous types de temps

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

PREND ACTE des actions qui sont envisagées dans le cadre du programme local 2011

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de ces actions sont inscrits dans les différents budgets concernés

CHARGE le président de régler toutes démarches utiles

2011.53 Vente des lots 1 et 15 de la ZAE Les Forêts à Attenschwiller

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la société Bubendorff a fait part, par écrit, de sa volonté d'acquérir les lots 1 et 15 de la ZAE. Il s'agit de deux lots d'une superficie totale de 100.21 ares, le prix de vente serait donc de 250 525 € HT, soit 2500 € HT l'are.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du cahier des charges de cession des terrains, l'entreprise Bubendorff, en tant que riverain de la zone disposera d'un délai de 5 ans pour déposer un permis de construire. L'obligation de construire porte sur les 2 lots.

L'entreprise Bubendorff ne présente donc pas, à ce jour, de projet sur lequel le comité de pilotage pourrait se prononcer.

Le Président rappelle que le conseil communautaire avait déjà donné un accord de principe à cette vente lors de sa séance du 24 janvier 2005, par conséquent, il demande au conseil communautaire de valider la cession des lots 1 et 15 au profit du groupe Bubendorff dès à présent.

Considérant que la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau est propriétaire des terrains de la ZAE « Les Forêts » à Attenschwiller

Vu le courrier du 15 avril 2011 de l'entreprise Bubendorff qui souhaite faire l'acquisition des lots 1 et 15 de la ZAE les Forêts pour une superficie totale de 100.21 ares en vue de permettre le développement du Groupe Bubendorff implanté sur la commune d'Attenschwiller

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2005 donnant un accord de principe pour la cession de manière prioritaire à l'entreprise Bubendorff des terrains cadastrés section 10 - Parcelles 18 à 28 dans le cadre de la création de la zone d'activité intercommunale

Vu le cahier des charges de cession des terrains de la ZAE Les Forêts approuvés par le conseil communautaire le 7 février 2011

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

APPROUVE la vente des lots 1 et 15 de la ZAE « Les Forêts » d'une superficie totale de 100.21 ares au prix de 2 500 € HT l'are, soit 250 525 € HT à Bubendorff SA ou Bubendorff Volet Roulant SAS représentée par Monsieur Eric BUBENDORFF

RAPPELLE que conformément au cahier des charges de cession des terrains, Maître Hassler Jean-Marc, Notaire à Wittelsheim est chargé de rédiger les actes de cession

RAPPELLE que si un logement devait être réalisé sur un lot ou sur les deux lots dans les 10 ans de la présente vente, un supplément de prix serait dû conformément à l'article 6 du cahier des charges de cession des terrains

PRECISE que les délais d'exécution mentionnés à l'article 7 du cahier des charges de cession des terrains concernent les deux lots même s'il s'agit d'une acquisition simultanée.

PRECISE que l'acquéreur s'acquittera de tous les frais, droits et émoluments inhérents à cette cession.

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié et tous documents s'y rapportant.

Monsieur Roth s'étonne qu'un traitement de faveur soit accordé à l'entreprise Bubendorff car celle-ci n'a pas, contrairement à l'entreprise Vogel, déposé de permis de construire préalablement à l'acquisition du foncier. Monsieur le Président lui répond que ce procédé est conforme au cahier des charges de cession des terrains qui a été acté par le conseil communautaire. En effet, s'agissant d'une entreprise déjà implantée sur site, elle est légitime à demander une réserve foncière sans déposer de projet précis, sachant qu'en tout état de cause, à défaut d'avoir construit dans les 5 ans, la Comcom demandera la rétrocession des terrains.

2011.54 Avenant N°4 au marché de transport à la demande

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2007 attribuant le marché d'exploitation du Transport à la demande à l'entreprise Alsa Taxi de St Louis

Vu la révision du prix du Kilomètre des taxis fixés par arrêté préfectoral

Vu la nécessité de prolonger le marché d'un mois pour procéder à une nouvelle consultation,

OUI l'exposé de Melle Frédérique Miesch,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'avenant n°4 au marché Alsa Taxi de Transport A la Demande ,

AUTORISE le Président à signer l'avenant N° 4 avec l'entreprise Alsa taxi

CHARGE le Président de régler toutes formalités nécessaires

2011.55 Décision modificative N°1 - Budget annexe enfance 2011

Le conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N°1 du Budget annexe enfance de la collectivité comme suit

1/ Section de fonctionnement: recettes

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
R002 : résultat reporté ou anticipé	44 155.40€	0.60€		44 154.80€
TOTAL		0.60€		

2/ Section de fonctionnement: dépenses

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
022 : dépenses imprévues	10 000€	0.60€		9 999.40€
		0.60€		

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

2011.56 Décision modificative N°1 - Budget général 2011

Le conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N°1 du Budget général 2011 de la collectivité comme suit

1/ Section de fonctionnement: recettes

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
2151 - réseaux de voirie	0 €		12 220 €	12 220 €
458231 - réseau d'assainissement unitaire - SIA Altenbach	0 €		4 500 €	4 500 €
TOTAL			16 720 €	

2/ Section de fonctionnement: dépenses

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
2183 - matériel de bureau et informatique	8 500 €		12 220 €	20 720 €
458131 - - réseau d'assainissement unitaire - SIA Altenbach	0 €		4 500 €	4 500 €
			16 720 €	

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

2011.57 Zone d'activités Les Forêts : Acquisition des terrains appartenant à la commune d'Attenschwiller

Vu l'exposé de Monsieur le Président exposant que la commune d'Attenschwiller dans le cadre de la création de la zone intercommunale d'activités d'Attenschwiller a réalisé certains échanges fonciers avec des propriétaires qui ne souhaitent pas vendre. Il convient maintenant que la Communauté de Communes Porte du Sundgau achète à la commune d'Attenschwiller les terrains dont elle est entrée en possession situés dans le périmètre de la zone

Il est précisé que la commune a échangé 4 ares de terres agricoles pour 1 are de terre situé dans la zone économique

Vu les actes d'échange présentés par la commune pour les parcelles suivantes :

Section 8 - parcelle 121 pour 21.13 ares

Section 8 - Parcelle 123 pour 1.07 ares

Section 10 - parcelle 22 pour 7.54 ares

ainsi que les frais de notaire que la commune a supportés

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

ACCEPTÉ d'acheter à la commune d'Attenschwiller les terrains dont elle est devenue propriétaire dans le périmètre de la zone d'activités intercommunale moyennant le prix de 320 € l'are

DONNE l'autorisation à Monsieur le Président de procéder à l'achat des 3 parcelles ci-dessus mentionnées, soit 29.74 ares pour un prix de 9 516.80 €

DONNE l'autorisation à Monsieur le Président de rembourser la commune d'Attenschwiller des frais de notaire supportés par ces échanges de terrains à savoir 720 € TTC

PRÉCISE que Mme Catherine Troendle est habilitée à signer l'acte à intervenir entre la Commune d'Attenschwiller et la Communauté de Communes Porte du Sundgau

AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles

Monsieur Ackermann souhaite savoir quelle est la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des terrains de la ZA. Melle Miesch lui répond que la différence est liée aux frais de viabilité (création de la voirie, mise en place de l'assainissement, adduction d'eau potable, réseaux téléphoniques et électrique, éclairage public, frais d'études et de maîtrise d'œuvre...) et les frais financiers liés au crédit relais conclus pour financer les travaux.

Divers :

Monsieur Papa informe le conseil communautaire que la commune de Folgensbourg a accepté un délai supplémentaire de réflexion à la comcom pour se positionner sur l'achat d'une parcelle complémentaire aux 26 ares déjà acquis par la comcom près du terrain de football. Il serait bon que la comcom se positionne sur ce dossier afin que la commune puisse programmer d'autres projets sur ce foncier le cas échéant. La position de la comcom est souhaitée pour la fin de l'année 2011.

Monsieur Dreyer tient à souligner la qualité des travaux pour la remise en état des sites de déchets verts. Suite à l'intervention de Mme Wohlfarth, Mme Chea précise que les sites de Michelbach le Bas, Michelbach le Haut et Ranspach le Bas ont été réceptionnés avec des réserves car les matériaux mis en œuvre sur ces sites doivent faire l'objet d'un nouveau compactage préalablement à leur réception définitive.

Monsieur Ackermann tient à souligner l'amabilité du personnel de la déchetterie de Leymen.

OTT Danièle

LATSCHA Martine

BAUMGARTNER Paul

UEBERSCHLAG André

GROELLY Caroline

RUNSER Monique

PAPA Antoine

ACKERMANN Roland

HAAB Monique

LAMBERT Christian

SCHMITT Fernand

ROTH Fernand

OSER Patrick

MULLER Hubert

FELZHALB Bernard

PFENDLER Pierre

DREYER Bernard

WOHLFARTH Denise

TROENDLE Catherine

WOLGENSINGER André

WIEDERKEHR Denis

CHENUT Emmanuel

MERTZ Véronique

WEIDER Fabien